

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel mercredi 24 septembre 2025

Etaient présents : Mesdames et Messieurs DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL, DAUGERON D., ABRANOWITCH S., PENAUD JP., BOUTET S., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., DUNEAUD JL., COFFIN D., DUMONTET B., NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., LAMY R., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM

Délégués excusés : COULANJON J., DOUSSET B. (pouvoir à S. ROLIN), LECLERC C., (pouvoir à JE CHABROL), CHARRET T., AVELINE P. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), VERMEZ N. (pouvoir à D. COFFIN), ANTONIOTTI L. (pouvoir à R. LAMY),

Ouverture de séance

Monsieur le Maire de Saint Éloy d'Allier, Monsieur B. DUMONTET, accueille l'assemblée.

Le Président, Monsieur JE CHABROL, présente brièvement l'EPCI. Un mot d'accueil est ensuite prononcé par Monsieur Le Préfet.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Accord de principe remplacement d'un agent fonctionnaire ou contractuel momentanément indisponible
 2. Validation de l'avenant 12 au contrat des territoires 2017-2020
 3. Répartition du FPIC 2025
 4. Décision sur une éventuelle délibération concernant l'exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises au titre du classement FRR+
 5. Point sur l'extension de la ZAC des Richardes
 6. Jardin climatique
 7. Point Travaux
 8. Espace Mosaïque
 9. Maison de santé Huriel
 10. Renouvellement bail Dr Aueiss
 11. Effacement de la dette locataire St Sauvier – DM subvention du budget principal pour compenser le budget annexe logement de St Sauvier
 12. Convention de coopération entre les entités publiques en vue de la réalisation d'un plan intercommunal de sauvegarde, SDIS
 13. Via Sancti Martini
 14. Régularisation des chalets de Mesples
 15. Point sur la commission petite enfance et CTG
- Questions diverses

1. Accord de principe remplacement d'un agent fonctionnaire ou contractuel

Le Président soumet à l'Assemblée un accord de principe pour le remplacement d'un agent, fonctionnaire ou contractuel, momentanément indisponible.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité.

2. Validation de l'avenant 12 au contrat des territoires 2017-2020

Le Président rappelle que cette action est la dernière du contrat, lequel arrive ainsi à son terme.

- Engagements réalisés : 568 082,24 € sur 576 068 € prévus.
- Reliquat d'engagement : 7 985,76 €.
- Reliquat de solde : 10 410,01 €.
- Total reliquats : 18 395,77 €.

Le Centre Hospitalier de Montluçon-Néris sollicite la participation du Pays d'Huriel pour l'acquisition d'un TEP scan, sur la base de 2,50 €/habitant, soit 18 387,50 €.

Le Président propose d'imputer cette participation sur les reliquats, ce qui permet la clôture définitive du contrat.

Vote : adopté à l'unanimité.

3. Répartition du FPIC 2024

Le Président présente le mécanisme du FPIC :

- Montant 2025 : 193 718 € (contre 205 868 € en 2024, soit une baisse de 12 150 €).
- Trois modalités possibles de répartition :
 1. Droit commun.
 2. Répartition différente décidée aux 2/3.
 3. Répartition dérogatoire, libre, votée à l'unanimité ou aux 2/3 avec approbation des conseils municipaux.

La proposition soumise est de répartir la perte à 50 % pour la Communauté de Communes et 50 % pour les communes.

Intervention : Monsieur P. NOWAK s'interroge sur la compréhension des chiffres et demande une explication par le Conseiller aux Décideurs Locaux.

Vote : adopté avec deux abstentions (P. NOWAK et H. ROUYAT).

4. Décision sur une éventuelle délibération concernant l'exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises au titre du classement FRR+

Le Président explique que le dossier est arrivé tardivement et qu'il convient de travailler le sujet en amont. Il propose la création d'une commission spécifique.

Commission constituée :

- S. ABRANOWITCH
- A. DUBREUIL
- JP PENAUD
- P. NOWAK
- C. JACQUOT
- B. DUMONTET
- N. VERMEZ

Un échange s'ouvre : plusieurs élus rappellent que l'exonération de CFE représente un manque à gagner pour les finances locales, mais qu'elle est aussi un levier d'attractivité pour l'installation d'entreprises. Le Président insiste : "Les entreprises regardent où les exonérations existent pour décider de s'implanter".

Décision : création de la commission approuvée à l'unanimité.

5. Point sur l'extension de la ZAC des Richardes

Le Président informe que le devis du SIVOM a été reçu fin août. Les tranchées seront réalisées par les services de la Com Com.

Vote : autorisation donnée au Président de signer l'acte d'engagement avec la SMTPB, adopté à l'unanimité.

6. Jardin climatique

Le Président rappelle que le projet s'inscrit sur une ancienne zone de vergers, dans la ZAC des Richardes (1,6 ha). Une subvention Fonds Vert de 30 566 € HT a été obtenue.

Objectifs :

- préserver le foncier agricole,
- sensibiliser les habitants,
- expérimenter de nouvelles pratiques (jardin partagé, verger pédagogique, etc.).

Une étude, en lien avec le PETR, sera lancée fin septembre 2025.

Information : pas de vote.

7. Point Travaux

Le Président et le Vice-Président présentent les points suivants :

- Maison du Tourisme : devis climatisation (8 880 €) adopté à l'unanimité.
- Allier Sésame Autisme : suivi des désordres (fosse septique, portillon, fuite toiture). Monsieur A. DUBREUIL est chargé du suivi avec les entreprises.
- Sanitaires de Courçais : devis Sanisphere reçu + devis menuisier local à rechercher.
- Maison de Santé de La Chapelaude : investigations sur le sol confiées à SMTPB. Madame N. VERMEZ propose le cabinet médical vacant à Saint Désiré pour que le médecin puisse continuer son exercice.
- Gîte de Saint-Sauvier : devis reçus (électricité, plomberie, plâtrerie, peinture) ; en attente des devis de maçonnerie et menuiserie pour convoquer la commission travaux.
- Viplaix : vidange cave réalisée ; en attente de la révision des contrats EDF pour rattachement.
- Espace Mosaïque : fuite toiture réparée, déclaration assurance en cours.
- Baignade biologique : bilan de la saison (pannes de pompes, analyses non conformes → fermeture 5 jours). Réflexion engagée sur ouverture réduite (week-ends juin/septembre) et présence d'un vigile les week-ends pour 2026.
- Hurriel (ancienne savonnerie) : devis de bornage de 1 080 € TTC pour régulariser l'usage du jardin mitoyen → adopté.

8. Espace Mosaïque

- Bail : proposition d'un bail professionnel de 6 ans pour succéder à la convention actuelle (échéance 01/02/2027).
- Subventions : la Région refuse la subvention annoncée de 367 000 €, considérant que le projet relève des compétences départementales.

Interventions :

- Madame S. ROLIN interroge : "Pourquoi la subvention annoncée a-t-elle été retirée après la visite officielle ?"

- Monsieur S. ABRANOWITCH exprime son étonnement : “Nous avons eu un accord oral, pourquoi ce revirement ?”

Le Président précise qu’aucun écrit n’avait été reçu actant cette subvention. Une démarche a été faite auprès du Président de Région, sans réponse à ce jour.

Décision : le Conseil communautaire exprime son mécontentement et demande qu’un courrier officiel soit adressé.

9. Extension Maison de Santé d’Huriel

Le projet porté par Monsieur CHALMIN (architecte) est accepté. Les médecins se sont engagés à augmenter leur loyer de 2 000 €, avec perspective d’achat.

Rétroplanning :

- Avant-projet définitif et permis de construire : fin octobre.
- Dossier de consultation des entreprises : fin novembre.
- Passation des marchés : mi-décembre.

Vote : autorisation donnée au Président de signer l’acte d’engagement, à l’unanimité.

10. Renouvellement bail médecin La Chapelaude

Reconduction du bail précaire du Dr AUEISS pour 3 mois (20/10/25 → 20/01/26).

Vote : adopté à l’unanimité.

11. Effacement de dette – logement Saint-Sauvier

- Dette locative : 6 604,54 € effacée suite à ordonnance de rétablissement personnel du 25/06/25.
- Nécessité d’une DM du budget principal vers budget annexe logement.

Vote : adopté à l’unanimité.

12. Convention de coopération entre les entités publiques en vue de la réalisation d’un plan intercommunal de sauvegarde

Le Président rappelle que le projet de Plan Intercommunal de Sauvegarde (PIS) a été adopté le 30 juin 2025 par le SDIS.

La convention vise à organiser la coopération entre les entités publiques, reposant sur :

- ✓ la mutualisation des moyens,
- ✓ la responsabilité partagée entre le SDIS et l’EPCI,
- ✓ les conditions de mise en œuvre des PIS,
- ✓ les modalités de financement.

Cette convention nécessite une délibération d’adhésion de l’EPCI, la signature officielle étant prévue ultérieurement.

Monsieur JL DUNEAUD précise que cette convention se superpose aux plans communaux et pose la question de l’articulation pour les communes du territoire dépendant du département du Cher par exemple.

Vote : adopté à l'unanimité.

13. Via Santi Martini

Projet européen engagé depuis 2022. Il s'agit de baliser l'itinéraire, de l'inscrire au PDESI et d'autoriser le Président à signer la convention.

Vote : adopté à l'unanimité.

14. Régularisation des chalets de Mesples

Le Président explique que :

- un chalet appartient à la commune,
- deux autres chalets sont construits sur le terrain communal de Mesples mais appartiennent à la CCPH, sans régularisation.

Solution proposée : acquisition du terrain et rachat du chalet, après estimation par l'EPF.

Échange : la commune de Mesples indique qu'elle ne vendra pas à l'euro symbolique.

Vote : autorisation donnée au Président de négocier, à l'unanimité.

15. Point sur la commission petite enfance et CTG

Le Président rappelle que la commission Enfance-Jeunesse s'est réunie et a examiné plusieurs demandes d'aides, conformément à la convention mise en place.

La commission a proposé :

- ✓ une aide à l'installation de 500 €
- ✓ une aide au renouvellement d'agrément de 200 €
- ✓ un remboursement partiel de 208,33 € pour une personne, qui n'a pas exercé trois ans sur le territoire comme prévu dans la convention.

Ces propositions sont soumises au Conseil Communautaire, qui les approuve à l'unanimité.

Aide aux devoirs : reprise assurée par le centre social, les mardis soir à la Maison France Services (mise à disposition gratuite des locaux).

Mobilité : attribution par la Région d'un minibus électrique 9 places en 2026. Stationnement pressenti à La Chapelaude (garage et borne à prévoir). Recherche de bénévoles conducteurs et définition des itinéraires en cours. La commission CTG est chargée de poursuivre l'avancement de ce dossier.

16. Questions diverses

Le Président informe le Conseil Communautaire de la demande de l'USTH concernant la mise à disposition gratuite de trois barnums par la Communauté de Communes pour le 6 décembre 2025, dans le cadre de l'organisation du Téléthon au stade d'Huriel.

Après discussion, le Conseil Communautaire donne son accord à l'unanimité, sous réserve que l'association souscrive obligatoirement une assurance.

Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale aura lieu lundi 27 octobre 2025 à 18 h à Saint Palais.

Le Président,
Jean-Elie CHABROL

Le secrétaire de séance,
Bertrand DUMONTET